

**MARCHES PUBLICS DE SERVICE**

**MAITRE D'OUVRAGE**

**REGION REUNION**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

**PUBLICATION DE LA REVUE  
PROTEL NEWS POUR LA PERIODE  
2008-2009**

**2 – Règlement de la consultation**

## **1. Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet de sélectionner le ou les fournisseurs retenus pour la publication de la lettre d'information « PROTEL NEWS » les deux années civiles 2008 et 2009.

La lettre d'information PROTEL NEWS est publiée par la Direction TIC du Conseil Régional de la Réunion. Celui ci reste titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur ladite publication.

## **2. Conditions de participation**

Les prestataires seront retenus après une consultation menée auprès de différents cabinets d'études.

## **3. Présentation des offres**

Les candidats peuvent répondre séparément pour un ou plusieurs lots. La Région pourra retenir un candidat pour un ou plusieurs lots. Chaque candidat s'engage à exécuter le ou les lots pour le(s)quel(s) il a été retenu aux prix proposés dans sa réponse. La collectivité n'est pas tenue d'attribuer tous les lots.

Pour chaque lot, les offres comprennent les prix unitaires et la proposition globale pour 8 numéros de 8 pages couleur (cf. bordereau de prix en annexe).

La monnaie de compte est l'euro.

## **4. Renseignements et documents à fournir**

Les documents suivants doivent être produits par les candidats :

- Le Cahier des charges ci-joint, signé ;
- Situation fiscale et sociale à jour : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. La forme du document est libre ;
- Lettre d'intention ;
- Proposition technique et exposé de la méthodologie, y compris les commentaires sur le contenu du présent Cahier des charges le cas échéant, et une proposition de calendrier détaillé pour le déroulement de la prestation ;
- Proposition commerciale et financière ;
- Dossier présentant les références récentes en matière de prestations similaires à celles envisagées ;
- Un bordereau de prix rempli et signé.

## **5. Documents à fournir avant attribution du marché**

Avant d'être attributaire du marché, le candidat qui sera retenu devra produire, sous un délai de 6 jours après réception du courrier de notification de la personne publique, les pièces suivantes :

- l'état annuel des certificats reçus DC 7
- ou le cas échéant :
  - liasse 3666 Volet 1 Paiement IR ou IS,
  - liasse 3666 Volet 2 Paiement TVA,
  - liasse 3666 Volet 3 Déclaration Professionnelle,

- liasse 3666 Volet 4 Déclaration personnelle de l'entrepreneur ou de l'associé
- certificats sociaux URSSAF ou Caisse Générale de Sécurité Sociale

## **6. Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite de réception.

## **7. Critères de choix**

Les propositions seront appréciées selon les critères suivants après pondération :

- Valeur technique de la proposition (60%) :
  - moyens techniques mis en œuvre pour la réalisation de la prestation ;
  - moyens humains mis en œuvre pour la réalisation de la mission (CV des intervenants) ;
  - engagements sur les délais.
- Prix (40%).

## **8. Modalités de remise des propositions**

Les candidats doivent transmettre leur proposition sous pli cacheté portant l'adresse ci-dessous prévue pour la remise des propositions :

*REGION REUNION  
Bureau du Courrier  
A l'attention de la Direction TIC  
Hôtel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin - Le Moufia  
BP 7190  
97719 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9*

## **9. Date limite de réception des propositions**

Les plis doivent parvenir à la REGION REUNION avant le :

**Mercredi 19 décembre 2007 à 12 heures locales.**

et par courriel adressé à : [courrier@protel.fr](mailto:courrier@protel.fr)

Mention manuscrite "lu et accepté"

Par LE TITULAIRE

Date :

Signature et cachet